

Association canadienne des eaux potables et usées
Les 25 premières années: 1986 à 2011

Préparé par
Duncan Ellison: Directeur général 1995 à 2010

Contenu

Introduction.....	2
Dédicace	2
Vue d'ensemble	2
Débuts: 1985 à 1986	3
La Chaîne de fonction.....	4
Années de formation: 1986 à 1995	4
Relations avec les Associations régionales.....	5
Liens Canada-É.U.	5
Liens internationaux émergents	6
Recherche et préparation de publications	6
Communications	7
Relations en évolution avec le gouvernement	8
Normes vs réglementations	9
Évolution de la gouvernance	10
Le futur	10
Annexe A – La Chaîne de fonction de l'ACEPU	11
Annexe B - Présidents de l'ACEPU	12

Introduction

Dans cette courte histoire, l'Association canadienne des eaux potables et usées (ACEPU) est décrite en tenant compte des thèmes importants en vertu desquels l'organisation a travaillé depuis sa naissance, dont sa propre gouvernance, ses relations avec d'autres associations ayant des missions similaires et avec des gouvernements au Canada et ailleurs, et la recherche.

Dédicace

L'histoire de l'ACEPU est dédiée aux organisations membres de l'association et à leurs cadres supérieurs qui se sont dévoués en tant que directeurs et officiers de l'Association ou comme membres de ses divers comités techniques. Il est essentiel de mentionner les contributions des présidents de l'Association et des présidents et membres des comités techniques. La participation de ces professionnels remarquables a contribué grandement au succès de l'association pendant toutes ces années.

L'objectif partagé entre les directeurs et les comités techniques a toujours été de faire en sorte que la politique nationale et l'environnement législatif du Canada qui peuvent influencer les services municipaux d'eau potable et d'eaux usées soient raisonnables, intégrés et positifs.

En tant qu'ancien directeur général de l'Association, c'est avec l'appui de mes deux prédécesseurs et de l'actuelle directrice générale que je veux reconnaître l'appui désintéressé et sans limites de notre personnel dont les efforts et l'implication au cours des années ont contribué énormément au succès de l'Association.

Vue d'ensemble

Les discussions en vue de créer l'ACEPU ont débuté en 1985, en raison de l'échec imminent d'une organisation fondée sur les régions qui avait été créée pour collaborer avec les agences fédérales concernant une grande variété de politiques environnementales. La possibilité de créer une Association nationale dont les membres seraient les propriétaires d'installations municipales semblait être une approche plus viable et plus efficace. Sa mission serait de représenter les intérêts des services municipaux canadiens d'eau potable et d'eaux usées au niveau fédéral et national et, en retour, de fournir un canal par lequel les agences fédérales pourraient communiquer avec le secteur. La première réunion de la nouvelle organisation a été tenue en novembre 1986. Dès le début, son Conseil d'administration a représenté les services dans toutes les provinces et tous les territoires, de même que les six Associations d'opérateurs en eau potable et en eaux usées qui existaient antérieurement. L'appartenance à l'ACEPU est sur une base corporative et elle regroupe les services eux-mêmes ainsi que les organisations du secteur privé qui desservent ces services. D'autres membres corporatifs incluent des institutions universitaires, des Associations industrielles et des agences gouvernementales.

Avec les années, le nombre de membres de l'Association s'est accru, ses services aux membres ont augmenté et son personnel a passé de deux à huit. Depuis environ dix ans, l'ACEPU a migré

d'une structure de gouvernance traditionnelle par un Conseil d'administration vers un modèle de gouvernance au moyen de politiques. Depuis 1986, elle s'est déplacée d'un minuscule espace fourni à même les bureaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), vers des bureaux loués et, finalement, vers un local permanent dans sa propre unité de condominium commercial.

En décembre 1989, l'ACEPU a organisé sa première conférence nationale, une petite rencontre où il a été surtout question d'enjeux de gouvernance. Depuis lors, la participation a augmenté et elle a porté sur des sujets tels que l'eau potable, les eaux usées et l'économie de l'eau. Depuis ses tout débuts, elle a organisé un nombre croissant d'ateliers sur des sujets allant de la tarification à l'épuration des eaux usées sur place jusqu'à l'énergie et la sécurité des installations. Elle a publié un grand nombre de guides sur la gestion des services publics, en particulier pour les petits et moyens services. Pendant tout ce temps, elle a commenté des réglementations proposées et a collaboré avec des agences fédérales dans la recherche d'alternatives à des politiques. En plus de toutes ces activités, elle participe également maintenant au processus de préparation de normes consensuelles nationales et internationales sur des sujets d'intérêt pour les services publics.

Par dessus tout, les forces de l'ACEPU découlent des nombreux bénévoles – généralement les employés de ses membres corporatifs – qui contribuent à la préparation d'opinions techniques et de documents de politiques pour approbation par son Conseil.

Débuts: 1985 à 1986

La Fédération des Associations Canadiennes sur l'Environnement (FACE) (Federation of Associations on the Canadian Environment) avait été formée au début des années 1970 et elle regroupait des membres constituants des six Associations régionales d'eau potable et d'eaux usées de cette période. Les objectifs de FACE étaient d'accroître l'intérêt national envers les ressources environnementales de façon générale, dont les ressources en eau; d'être une voix nationale et internationale pour ses membres constituants; de coordonner les programmes de formation, d'éducation et d'accréditation pour le secteur de l'eau potable et des eaux usées; et de surveiller et de stimuler la recherche. Au début des années 1980, toutefois, il est devenu évident que la FACE échouait grandement en raison de fonds insuffisants. Plusieurs ministères fédéraux, notamment Environnement Canada et Santé Canada, étaient inquiets qu'un tel échec ferait disparaître un canal par lequel ils étaient capables de communiquer directement avec les municipalités. Il semblait évident qu'une nouvelle organisation nationale appuyée directement par des membres en provenance de services publics et de compagnies du secteur privé pourrait plus vraisemblablement survivre et se développer. C'est ainsi que naquit l'idée de l'Association canadienne des eaux potables et usées. La demande d'incorporation de l'ACEPU a été préparée et soumise en 1986 au Bureau du registraire général du Canada en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Une entente officielle a été signée en 1986 entre la FCM et FACE qui appuyaient la formation de l'ACEPU. Le président et d'autres représentants de FACE ont participé à la réunion de création de l'ACEPU lors de ce mois de novembre et ont accepté de « passer le bâton municipal et régional » à l'ACEPU.

La Chaîne de fonction

La Chaîne de fonction portée par les présidents de l'ACEPU a une histoire à plusieurs niveaux. Elle a été conçue et créée en 1966 par l'Institut canadien pour le contrôle de la pollution (ICCP) (Canadian Institute for Pollution Control), longtemps après que l'ICCP eut été créé en 1933. L'ICCP était affilié à l'Institute for Pollution Control des É.U., qui avec les années est devenu la « Water Environment Federation ». L'Institut canadien a été remplacé graduellement par des Associations régionales de contrôle de la pollution qui se sont d'abord regroupées pour former l'organisation FACE et, ensuite, après leur échec, sont devenues les Associations régionales actuelles qui appuient l'ACEPU. Ces Associations régionales de contrôle de la pollution sont les Associations canadiennes qui sont actuellement membres de la WEF. On a fait don de la Chaîne de fonction à l'organisation FACE en 1971 quand cette organisation a été créée. En retour, lors de l'échec de FACE, la Chaîne de fonction a été transmise à l'ACEPU. Le futur de cette Chaîne de fonction historique est protégé par l'Article 11 des règlements de l'ACEPU qui précise entre autres que:

« Si la dissolution de l'Association devait être proposée, la propriété et la possession de la Chaîne de fonction seront transférées par résolution du Conseil ou à défaut d'une telle résolution, tout officier restant de l'Association est chargé et a les pouvoirs de remettre la Chaîne de fonction à une fédération ou une institution nationale ayant des objectifs aussi près que possible de ceux de l'Association. La Chaîne de fonction ne devra pas être remise à un individu ou à une corporation autre qu'une corporation sans but lucratif, ou à une association ou organisation provinciale ou régionale. » (*Une photographie de la Chaîne de fonction est présentée à l'Annexe A*)

Années de formation: 1986 à 1995

Après qu'un employé contractuel de la FCM eut été choisi en tant que premier directeur général et qu'un espace ait été trouvé à l'intérieur des bureaux de la FCM à Ottawa, l'attention a porté sur la préparation de la constitution et des règlements, ainsi que sur la création d'un tarif d'inscription et d'une structure de participation. Pendant ce temps, les nouveaux directeurs ont commencé à inviter des membres. Il a fallu quelques années pour que l'ACEPU attire suffisamment de membres pour être capable de supporter l'organisation financièrement de façon indépendante. Au début, les contributions financières du gouvernement fédéral servaient à payer quelques salaires d'employés. Mais, le nombre de membres a augmenté, grâce en grande partie aux directeurs de l'ACEPU qui ont approché et persuadé de façon active leurs pairs de s'inscrire. En plus des six Associations régionales, il y avait en temps utile des membres de toutes les provinces sauf de la Colombie-Britannique qui a été la dernière à s'inscrire. Des rencontres étaient également tenues avec l'American Water Works Association (AWWA) pour s'assurer que cette Association était confortable avec la mission et le rôle de l'ACEPU. Ultiment, un accord de partenariat a été signé avec l'AWWA.

Peu de temps après sa création, l'ACEPU a supervisé un nombre d'études et d'enquêtes (voir la section Recherche et préparation de publications plus bas), grâce à l'appui financier à la fois d'Environnement Canada et de Santé Canada. De même, l'Association a co-commandité avec

Santé Canada plusieurs des Conférences nationales sur l'eau potable organisées par le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable, ses propres conférences annuelles et la première Conférence nationale sur l'économie de l'eau potable (1992) organisée conjointement avec Environnement Canada. Les comités techniques coordonnés par l'ACEPU incluent un Comité sur la recherche et le développement et un Comité sur la formation, l'éducation et l'accréditation et ils sont devenus des comités du Conseil.

Relations avec les Associations régionales

Dès ses débuts, l'ACEPU a eu un très grand appui de la part de la « Western Canada Water and Wastewater Association » (maintenant « Western Canada Water »), de la « Ontario Water Works Association » (une section de l'AWWA), de la « Pollution Control Association of Ontario » (maintenant la « Water Environment Association of Ontario »), de l'Association québécoise des techniques de l'eau (maintenant Réseau environnement), et de « l'Atlantic Canada Water Works Association » (maintenant « Atlantic Canada Water and Wastewater Association »). Avant de faire partie de la « Western Canada Water Association », la « Northern Territories Water and Wastewater Association » a également appuyé l'ACEPU. Même si elle a participé aux discussions qui ont mené à la création de l'ACEPU, la « British Columbia Water and Waste Association » s'est jointe plus tard dans les années 1990.

Il y avait une certaine crainte que l'ACEPU pourrait avoir des points en commun avec les intérêts et les activités des Associations régionales, mais des efforts acharnés ont été déployés pour faire en sorte que cela ne se produise pas. L'attention de l'ACEPU portait essentiellement sur des représentations concernant les politiques municipales et les intérêts réglementaires auprès du gouvernement fédéral, ainsi que sur des opportunités pour les gestionnaires de services publics d'établir des réseaux de communication avec des collègues de partout au Canada. L'ACEPU ne s'est pas impliquée dans la formation d'opérateurs et n'a pas organisé de conférences ni d'ateliers qui feraient appel à des employés de première ligne des services publics - les rôles reconnus des Associations régionales.

L'ACEPU a occasionnellement eu des discussions sur des sujets d'intérêt commun avec l'Association canadienne des travaux publics (ACTP), étant donné que quelques-unes des responsabilités de leurs membres respectifs avaient des points en commun. Néanmoins, il a toujours été clair que la mission de l'ACEPU était en lien direct avec l'eau potable et les eaux usées et qu'elle ne s'impliquerait pas dans d'autres enjeux ayant un rapport avec d'autres travaux publics tels que les routes ou les ponts.

Liens Canada-É.U.

Plusieurs des membres de services publics de l'ACEPU ont été membres pendant longtemps de l'AWWA, principalement par l'intermédiaire des Associations régionales qui sont des filiales de l'AWWA. Il était donc naturel d'établir une bonne relation entre les deux organisations nationales. Pour y arriver, une entente de partenariat renouvelé régulièrement a été signée lors du Congrès de l'AWWA de 1999 à Chicago.

Une entente similaire avec la « Water Environment Federation (WEF) » a été recherchée en 2002. Toutefois, en raison de différences dans la structure des membres de la WEF, un aménagement différent est survenu en vertu duquel la WEF effectue un paiement annuel à l'ACEPU pour maintenir un contact avec le gouvernement fédéral canadien, une activité que la WEF ne fait pas elle-même. Une entente de partenariat avec « l'American Public Works Association » a également été considérée, mais il n'y avait pas suffisamment d'intérêt ou de points en commun pour mener une telle entente à bien.

Liens internationaux émergents

Principalement en raison de l'implication canadienne dans des activités internationales de normalisation, de liens avec « l'International Water Association (IWA) » et de l'arrivée d'Internet, l'ACEPU est reconnue par ses homologues étrangers comme *l'Association nationale* qui représente les services municipaux canadiens d'eau potable et d'eaux usées. Des relations ont été bâties avec des Associations ayant des missions similaires en Australie, en Allemagne, en Israël, au Japon, au Maroc, en Afrique du sud et en Zambie, et avec des Associations régionales qui représentent des parties de l'Afrique et des Amériques. Ces liens se sont traduits par le résultat que le Canada a été choisi pour tenir le Congrès annuel 2010 de l'IWA, qui a eu lieu à Montréal et qui a été organisé conjointement par l'ACEPU et l'Association canadienne sur la qualité de l'eau.

Recherche et préparation de publications

La recherche et la préparation de publications ont toujours été parmi les fonctions principales de l'ACEPU. Un des premiers contrats de recherche de l'ACEPU a été entrepris pour Santé Canada qui envisageait une diminution de 300 à 50 microgrammes/L ($\mu\text{g/L}$) de la limite supérieure du paramètre de qualité de l'eau potable pour les trihalométhanes (THM), et qui voulait obtenir des données sur les concentrations et une évaluation de l'impact d'une telle diminution sur les services publics.

L'ACEPU a communiqué avec toutes les municipalités canadiennes dont la population dépassait 25 000 et a fait des découvertes étonnantes! Plusieurs communautés n'avaient jamais entendu parler des THM. D'autres en avaient entendu parler, mais ne les avaient jamais mesurés. Celles qui les mesuraient pouvaient généralement respecter la norme du temps de 300 ($\mu\text{g/L}$), mais peu seraient capables de respecter la limite proposée sans des investissements majeurs.

Conséquemment au résultat de la recherche de l'ACEPU, Santé Canada a reçu l'information requise pour calculer le rapport « risque pour la santé-bénéfices » de sa proposition, et a ajusté à la hausse la recommandation proposée de 50 $\mu\text{g/L}$ à 100 $\mu\text{g/L}$. Par la même occasion, l'ACEPU a profité d'une reconnaissance de plusieurs services publics non-membres en tant qu'une organisation potentiellement utile.

Une première enquête menée pour Environnement Canada avait identifié le nombre et le type de stations d'épuration d'eaux usées au pays – sans aucun doute en prévision de l'intérêt émergent du ministère pour les rejets d'effluents d'eaux usées dans l'environnement. Tout comme

l'enquête sur les THM, ce travail a fourni de l'information extrêmement utile à un ministère fédéral, tout en augmentant énormément la visibilité de l'ACEPU et sa position parmi les non-membres.

La peur du bogue de l'an 2000 a poussé les planificateurs de mesures d'urgence fédéraux à demander à l'ACEPU de mener un sondage sur la protection civile dans les services publics. La plupart avaient des plans en place. Un service public était allé aussi loin que de planifier une fête de la veille du Nouvel An sur les lieux de telle sorte que si le pire se produisait, le personnel serait disponible pour régler les problèmes. Comme de raison, l'année 2000 a débuté sans anicroches et ils ont eu une belle fête.

D'autres enquêtes ont touché des sujets tels que la connaissance de contaminants qui entrent dans les réseaux d'égout; des évaluations de coûts de renouvellements d'infrastructures; les compteurs et les tarifs pour l'eau; la formation, l'éducation et l'accréditation des opérateurs; les pratiques de désinfection pour les eaux potables et les eaux usées; les biosolides; les pratiques d'échantillonnage probatoire; les pratiques de gestion des matières grasses, huiles et graisses; la responsabilité municipale; la conception et l'opération de systèmes éloignés et petits; l'analyse de vulnérabilité; et la mise en oeuvre de l'Analyse des dangers et la maîtrise des points de contrôle critiques pour les services d'eau potable (également nommés Plans de sécurité pour l'eau potable). Les résultats des enquêtes ont souvent conduit à la publication de guides sur les meilleures pratiques de gestion (MPG).

Des comités techniques de l'ACEPU ont été créés par le Conseil et délégués au personnel et ils ont été formés pour la qualité de l'eau potable, la qualité des eaux usées, les biosolides, l'énergie, les tarifs, l'économie et l'efficacité, les compteurs et l'accréditation des opérateurs. Les membres des comités, qui provenaient majoritairement des grands services publics, ont joué un rôle majeur dans la conception et la conduite des enquêtes, dans la rédaction de publications de MPG et dans la rédaction d'opinions sur des politiques et des projets de réglementations fédéraux concernant les activités de services publics municipaux.

Communications

Une communication dans les deux sens entre l'ACEPU et ses membres est, bien entendu, essentielle pour les activités et l'existence de l'Association. Au début, le *Bulletin* de l'ACEPU, publié pour la première fois à l'automne 1987, l'était au trimestre. Graduellement, sa fréquence a augmenté et il est maintenant publié dix fois par année. Parmi les autres changements, notons un nouveau logo, des caractères plus petits, et surtout, la façon qu'il est distribué. Même si des copies « papier » sont encore disponibles, la plupart des lecteurs du *Bulletin* le font maintenant en ligne.

De la même façon, les *Communiqués* de l'ACEPU, d'abord envoyés par la poste, puis par photocopieur et maintenant de façon électronique, fournissent directement des mises à jour sensibles aux délais dans le temps aux membres les plus intéressés par le sujet couvert. Par exemple, l'information sur la mission commerciale internationale n'est envoyée qu'aux membres qui ont exprimé un intérêt pour le développement du marché d'exportation. Le *Cahier de*

documentation des membres de l'ACEPU est une référence qui fournit de l'information succincte sur des sujets comme « quel ministère fédéral administre telle loi et tels réglementations », et « quels programmes nationaux ou internationaux sont pertinents pour les services publics ». De même, le site Internet de l'ACEPU fournit de l'information générale sur l'Association, ses programmes et ses activités à tous et chacun.

Finalement, les conférences et les ateliers sont également un aspect des communications entre l'ACEPU et ses membres. En organisant de tels événements à travers le pays, souvent en même temps que des réunions du Conseil d'administration, l'ACEPU a encouragé un échange d'information dans les deux sens et fait la promotion de la communication inter-régionale entre ses membres.

Relations en évolution avec le gouvernement

L'ACEPU a toujours eu d'excellentes relations avec les agences fédérales qui considéraient l'ACEPU comme une source fiable d'information et de conseil sur des enjeux stratégiques qui touchaient les services municipaux d'eau potable et d'eaux usées. Les réactions de l'ACEPU aux réglementations proposées sont considérées comme fondées sur des faits bien réfléchis. L'ACEPU a recommandé des approches qui seraient moins coûteuses pour les municipalités pour atteindre les objectifs envisagés par la réglementation proposée; un résultat cohérent avec les objectifs des analyses d'impact de la réglementation fédérale.

L'ACEPU est en communication permanente avec Agriculture Canada, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Environnement Canada, Affaires étrangères et commerce international Canada, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Industrie Canada, Défense nationale, Ressources naturelles Canada, le Conseil national de recherche du Canada, Parcs Canada, Service correctionnel Canada, Sécurité publique Canada, Travaux publics Canada et le Conseil du trésor. Même s'il peut exister une bonne relation durant les étapes de préparation des politiques et des règlements, il est inévitable qu'à partir du moment où la réglementation est en vigueur, la relation peut devenir conflictuelle. Quand ce fut le cas, l'ACEPU n'a jamais négligé de citer l'opinion de ses membres.

Par l'entremise de son appui permanent et de son interaction avec le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable, ainsi qu'avec les comités du Conseil canadien des ministres de l'environnement ou ses groupes de travail impliqués en regard des effluents d'eaux usées, des biosolides et de la qualité de l'eau, l'ACEPU s'est méritée le respect des gouvernements provinciaux et de leurs ministères. L'ACEPU a toujours respecté son entente initiale avec les Associations régionales pour l'eau potable et les eaux usées et a évité de soumettre des commentaires sur des sujets provinciaux ou territoriaux de politiques ou de réglementations.

L'ACEPU a toujours réitéré vivement auprès des agences provinciales et fédérales que, pour les services publics municipaux, l'intendance en regard de l'environnement et de la santé publique est au cœur des objectifs fondamentaux que l'ACEPU a toujours visés, mais elle n'a pas encore réussi à obtenir une reconnaissance officielle qu'elle devrait être un partenaire dans la préparation et la mise en oeuvre des politiques et des obligations réglementaires – plutôt que de

voir ses membres devenir les cibles de telles obligations au sujet desquelles des discussions doivent avoir lieu seulement après que les politiques et les réglementations ont déjà été rédigées. Ceci a été particulièrement évident quand l'ACEPU a tenté, mais a échoué, de mettre sur pied un Partenariat sur les biosolides dans lequel les municipalités seraient à la table dès le tout début, comme ce fut le cas aux É.U. et en Australie. La lutte pour une telle reconnaissance continuera.

Normes vs réglementations

“Il devrait y avoir une Loi!” est une réaction canadienne fréquente lors de situations défavorables; sans surprises, autant les agences fédérales que provinciales ont appliqué cette approche aux secteurs des services publics municipaux d'eau potable et d'eaux usées. Il existe des difficultés avec l'approche traditionnelle de préparation des réglementations: elles prennent habituellement beaucoup de temps à préparer, elles sont normatives plutôt que d'être appuyées sur la performance et elles laissent peu de place à l'innovation ou aux approches différentes. Par suite de la tragédie de Walkerton, par exemple, le nombre effarant de réglementations qui s'ensuivit a constitué un fardeau énorme pour les services publics d'eau potable. Quand des consultations sur des dispositions réglementaires ont lieu, elles ont souvent lieu dans un climat non rationnel – c'est-à-dire en réaction à la peur du public, à l'attention des médias, au lobbying ou à la pression politique. Par exemple, au cours de discussions récentes sur la gestion des effluents d'eaux usées, l'ACEPU a souligné énergiquement que l'on devrait considérer d'utiliser les réglementations provinciales pour surveiller les rejets industriels dans les égouts municipaux plutôt que de réglementer des solutions au point de rejet. L'idée n'a pas été acceptée, même s'il aurait pu y avoir et il y aurait eu des obligations uniformes pour toutes les industries dans toutes les provinces, ce qui aurait aidé les services d'eaux usées à respecter les conditions de rejet des effluents.

Il existe une alternative par rapport à un régime purement réglementaire; des normes consensuelles pour les caractéristiques de conception de systèmes ou de technologies ou des obligations de performance. À la fin des années 1990, plusieurs organisations de normalisation ont réagi à des demandes municipales pour des normes touchant des enjeux non réglementés dans le secteur de l'eau potable et des eaux usées, comme l'efficacité d'appareils utilisant de l'eau, la conception et la performance d'éléments de systèmes de distribution et de collecte, les intercepteurs de graisses et même les évaluations de la performance de services d'eau potable et d'eaux usées. La préparation de telles normes se poursuit au niveau national (par exemple, par le BNQ, la CSA et l'ULC), aux É.U. (l'ASME et la NSF International), et au niveau international, où ISO a préparé des normes pour l'évaluation de la performance des services publics, la gestion de crises et la gestion des actifs, parmi plusieurs autres. L'ACEPU et ses membres ont participé directement au travail en vue de définir ces normes. Contrairement aux réglementations, la préparation de normes se produit dans un vrai environnement de consensus impliquant plusieurs intervenants dans lequel les municipalités et les services publics sont des partenaires à part entière.

Évolution de la gouvernance

Le premier modèle de gouvernance de l'ACEPU était un modèle traditionnel par lequel le Conseil d'administration prenait effectivement toutes les décisions, et le directeur général les mettait en application. Les membres du Conseil et/ou du personnel de services publics ou d'organisations membres siégeaient sur divers comités techniques, de gouvernance, et/ou orientés vers des activités qui traitaient de tels sujets que les membres, les finances, les nominations et les conférences. Ils communiquaient entre eux au besoin et se rencontraient principalement lors de réunions annuelles. De plus, il y avait un comité exécutif qui regroupait les officiers de l'ACEPU qui, en plus de se rencontrer par téléconférences, se réunissaient généralement trois fois par année. Vers la fin des années 1990, toutefois, cette structure a été considérée comme un fardeau excessif pour les directeurs de l'Association.

Depuis 1986, les directeurs révisaient périodiquement les buts et objectifs de l'Association et avaient entrepris une planification stratégique. En 2002, le Conseil a envisagé de migrer vers un modèle de gouvernance basé sur des politiques dans lequel le Conseil définit des "Buts de politiques", et le directeur général est autorisé à les mettre en oeuvre à l'intérieur de ce qui est appelé des "Contraintes exécutives." Dans ce modèle, le Conseil définit également des politiques concernant sa propre conduite et ses interactions avec le directeur général. Cette proposition a semblé recevable tant pour le Conseil que pour le directeur général du moment, et le processus de transition vers ce modèle a débuté en 2003. Il a fallu plusieurs années pour compléter la transition qui comportait une formation sur la gouvernance par politiques pour le Conseil, l'amendement des règlements et la préparation de politiques de gouvernance.

Le futur

Aujourd'hui, l'ACEPU est très bien établie en tant que voix nationale des services municipaux d'eau potable et d'eaux usées; elle a la réputation bien méritée de fournir de l'information pertinente et opportune à ses membres, ainsi que des conseils et des commentaires valables aux agences fédérales et fédérales-provinciales-territoriales dont les politiques et les programmes influencent la fourniture de services essentiels d'eau potable et d'eaux usées aux résidents canadiens.

Annexe A – La Chaîne de fonction de l'ACEPU



Annexe B - Présidents de l'ACEPU

Années	Président
1986 - 1988	W. H. Gates
1988 - 1989	R. H. Ferguson
1989 - 1990	A. J. Schwinghammer
1990 - 1991	E. T. Podivinski
1991 - 1993	W. M. Butler
1993 - 1994	C. Charette
1994 - 1995	D. McTavish
1995 - 1996	K. J. Brothers
1996 - 1997	D. Levert
1997 - 1998	L. King
1998 - 2000	T. Gillespie
2000 - 2001	D. W. Scott
2001 - 2002	R. Patterson
2002 - 2003	B. MacBride
2003 - 2004	A. Proulx
2004 - 2005	R. J. Jones
2005 - 2006	A. Aubin
2006 - 2007	P. Hanlon
2007 - 2008	L. Winsor
2008 - 2009	T. Schmidt
2009 - 2010	G. Chartier
2010 - 2011	R. DiLabio